

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 30.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, 15 fr. La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

ROUBAIX, LE 27 JANVIER 1881

Table with 2 columns: Date (26 JANV. 27 JANV.) and various market data (Bourse de Paris, etc.)

BULLETIN DU JOUR

La presse qui, en dehors des affaires d'Orient et du thème déjà rebattu de M. Gambetta chez les débauchés, n'a pas grand-chose à se mettre sous la plume...

ARMEMENTS DE LA GRÈCE

La Grèce continue ses armements avec une énergie toujours croissante, si l'on en croit les informations de la Correspondance politique de Vienne.

LES RECUES

Le gambettisme a trouvé deux nouveaux partisans, l'orléaniste Weiss et le bonapartiste Dugué de la Fauconnerie.

Le gambettisme, d'ailleurs, est fort riche en talents, ne se contente pas d'être un fait, il est tout naturellement ni les épithètes flétrissantes ni les réclames.

La question Tunisienne

Le Diritto annonce que M. Maccio, consul général d'Italie à Tunis, serait très prochainement appelé à remplir les mêmes fonctions à Alexandrie.

Quelques cerveaux obtus persisteront peut-être à croire que ce qu'il s'agit de démontrer, c'était beaucoup moins que M. Gambetta eût raison de gouverner que la France eût raison de le laisser faire.

« Un gouvernement, c'est une seule doctrine, un seul centre, un seul homme. Et cet homme doit avoir l'œil sur tout ce qui est de la chose publique, mettre la main à tout ce qui est du domaine du pouvoir exécutif et décider en dernier ressort sur tout. Etant supposé que c'est M. Gambetta qui gouverne, et étant donné qu'il peut gouverner, que la Constitution soit pour cela déchirée, la méthode de gouvernement qu'on lui attribue et de laquelle on s'indigne tout est la bonne. Quel que soit le régime, il est nécessaire que l'action exécutive se concentre en un seul homme. »

Voilà, ou je me trompe fort, une belle et bonne définition du césarisme. Qu'est-ce que c'est qu'un homme qui, n'étant pas lui-même le pouvoir exécutif, dirige et décide toutes choses; un homme que l'on consulte sur tout, à qui l'on obéit en tout, qui a la volonté de qui rien ne se fait; qui, selon l'expression de M. Weiss, descend même jusqu'au détail dans toutes les branches de l'administration; qui tient l'armée dans ses mains, jusqu'à ce point qu'on ne peut pas appeler un régiment en garnison à Paris sans qu'il en voie le colonel; qui s'entretient avec les ambassadeurs étrangers, tandis que M. Grévy mange la soupe en famille; qui se prononce en dernier appel sur toute nomination de fonctionnaires, depuis les préfets jusqu'aux gardes-champêtres; dont la protection est suprême et sans lequel toute protection n'aboutit pas; qui décide de ce qu'il faut faire et qui fait tout cela et qui, selon M. Weiss, a raison de faire tout cela parce que sa situation matérielle ou morale le lui commande? Cet homme, c'est César.

Nous ne le faisons pas répéter par les opportunistes, ce a est dit, cela est répété. Habemus confidentem reum. L'accusé a vu son cas. Jamais nous n'avons affirmé autre chose.

LA POLICE OPPORTUNISTE

La préfecture de police se distingue par l'exactitude de ses renseignements. M. Andrieux et ses agents sont plus habiles, paraît-il, à briser les portes des couvents et à chasser les moines qu'à renseigner le public sur des faits de leur compétence.

Nous lisons en effet dans la Lanterne: Encore une action d'éclat à mettre à l'actif de M. Andrieux, préfet de police: M. Berger, âgé de 80 ans, quitté le 30 décembre le village de Melouin (Orne), pour se rendre dans le Midi.

Arrêté à Paris par la porte de son billet, se trouvant sans ressource, elle s'adresse au commissaire de la gare qui, à la suite d'une altercation dans laquelle M. Berger se montra un peu vive, la fit arrêter malgré son grand âge et conduire au Dépôt, où elle resta quinze jours.

Un ami de M. Berger, M. R..., inquiet, pria par lettre le préfet de police de faire des recherches.

On lui répondit par la lettre suivante: PRÉFECTURE DE POLICE 1<sup>re</sup> division Paris, le 18 janvier 1881.

Le chef du 1<sup>er</sup> bureau de la 1<sup>re</sup> division informe M. R... que les recherches faites en conséquence de la demande concernant la dame Berger sont demeurées infructueuses.

Sur ses entretiens, M. Berger retourna dans sa famille.

M. R... s'empresse d'écrire en ces termes au chef du bureau de la préfecture de police: Monsieur, Je suis en ne peut plus surpris que vous ne répondiez que les recherches faites au sujet de M. Berger sont demeurées infructueuses.

M. Berger, qui est en ce moment à Aix, a passé quinze jours au Dépôt de la préfecture de police du 1<sup>er</sup> au 15 janvier. J'ai l'honneur de vous révéler ce détail.

LE 21 JANVIER A GORITZ

Monsieur le comte de Chambord, qui n'a pas quitté Goritz pour aller à Prague, comme on l'a dit et tort, assistait, le 21 janvier, à la messe basse célébrée dans la chapelle de la villa Beckmann pour le roi Louis XVI. Le célébrant, revêtu d'ornements noirs, selon l'usage, donna lecture de la messe, lue avec une admirable pureté de diction, et un admirable sentiment de la grandeur de la mission que le comte de Chambord et toute sa maison portent le deuil ce jour-là.

En raison de la prochaine convocation de l'armée territoriale, qui aura lieu le 3 avril prochain, le lieutenant-colonel commandant l'école fera commencer les exercices pratiques le dimanche 6 février, à huit heures du matin, au manège de la Citadelle, pendant les mauvais temps.

Un peloton du 43<sup>e</sup> de ligne sera mis à la disposition des officiers.

Le lieutenant-colonel fait remarquer aux officiers qu'il n'y aura que huit séances de manœuvres avant la convocation. Les officiers domiciliés aux environs de Lille, qui désirent prendre part à ces exercices, sont priés d'adresser au lieutenant-colonel leur adhésion avant le 28 janvier, pour obtenir des lettres de circulation en chemin de fer.

Ainsi que nous le disions hier, on donne comme probable, parmi les membres du nouveau conseil municipal, la nomination de M. Léon Allart aux fonctions de maire de Roubaix.

Cette nouvelle ne paraît pas avoir satisfait tout le monde dans les partis de gauche: on lira plus loin, à ce propos, une lettre dont les auteurs sont, nous pouvons le dire, des républicains déterminés, des républicains de vieille roche.

M. Allart y est interpellé d'une façon assez vive sur ses intentions.

Nous n'avons pas à nous mêler, pour le moment du moins, à ce débat. Nous ne ferons qu'une simple réflexion: le citoyen qui acceptera de devenir le chef de la municipalité roubaissienne va se trouver aux prises avec les difficultés les plus ardues que jamais maire de Roubaix ait rencontrées; en supposant qu'il puisse compter, ce qui est douteux, sur une majorité dévouée au sein du Conseil, il n'y trouvera, sauf de trop rares exceptions, ni le savoir, ni l'intelligence, ni l'expérience des affaires; nous ne parlons pas du désintéressement; il aura à lutter contre des exigences dont le programme électoral ne nous a pas dit le dernier mot.

Toutes ses concessions, toutes ses complaisances, même celles qui seront le plus à sa conscience, ne lui seront pas comptées; il peut, à l'avance, faire le sacrifice de son repos et de sa popularité, s'il en a.

Quel qu'il soit, le futur maire de Roubaix va assumer une responsabilité immense et aller au devant d'un échec presque certain.

On lit dans la Gazette de Tourcoing: Les deux procès que nous avons intentés le parti radical, se sont dénoués hier devant le tribunal correctionnel de Lille.

Nous sommes sortis indemnes des deux affaires.

Nous avons été acquittés.

Il y a été démontré, qu'en présence des faits établis et des dénégations formulées par les requérants eux-mêmes, la Gazette n'avait pas excédé les limites permises à la simple discussion.

C'est vrai.

C'est logique.

Le tribunal l'a compris comme l'avait déjà compris l'opinion publique.

NOUVELLES MILITAIRES

En raison de la prochaine convocation de l'armée territoriale, qui aura lieu le 3 avril prochain, le lieutenant-colonel commandant l'école fera commencer les exercices pratiques le dimanche 6 février, à huit heures du matin, au manège de la Citadelle, pendant les mauvais temps.

Un peloton du 43<sup>e</sup> de ligne sera mis à la disposition des officiers.

Le lieutenant-colonel fait remarquer aux officiers qu'il n'y aura que huit séances de manœuvres avant la convocation.

Les officiers domiciliés aux environs de Lille, qui désirent prendre part à ces exercices, sont priés d'adresser au lieutenant-colonel leur adhésion avant le 28 janvier, pour obtenir des lettres de circulation en chemin de fer.

Ainsi que nous le disions hier, on donne comme probable, parmi les membres du nouveau conseil municipal, la nomination de M. Léon Allart aux fonctions de maire de Roubaix.

Cette nouvelle ne paraît pas avoir satisfait tout le monde dans les partis de gauche: on lira plus loin, à ce propos, une lettre dont les auteurs sont, nous pouvons le dire, des républicains déterminés, des républicains de vieille roche.

M. Allart y est interpellé d'une façon assez vive sur ses intentions.

Nous n'avons pas à nous mêler, pour le moment du moins, à ce débat. Nous ne ferons qu'une simple réflexion: le citoyen qui acceptera de devenir le chef de la municipalité roubaissienne va se trouver aux prises avec les difficultés les plus ardues que jamais maire de Roubaix ait rencontrées; en supposant qu'il puisse compter, ce qui est douteux, sur une majorité dévouée au sein du Conseil, il n'y trouvera, sauf de trop rares exceptions, ni le savoir, ni l'intelligence, ni l'expérience des affaires; nous ne parlons pas du désintéressement; il aura à lutter contre des exigences dont le programme électoral ne nous a pas dit le dernier mot.

Toutes ses concessions, toutes ses complaisances, même celles qui seront le plus à sa conscience, ne lui seront pas comptées; il peut, à l'avance, faire le sacrifice de son repos et de sa popularité, s'il en a.

Quel qu'il soit, le futur maire de Roubaix va assumer une responsabilité immense et aller au devant d'un échec presque certain.

On lit dans la Gazette de Tourcoing: Les deux procès que nous avons intentés le parti radical, se sont dénoués hier devant le tribunal correctionnel de Lille.

Nous sommes sortis indemnes des deux affaires.

Nous avons été acquittés.

Il y a été démontré, qu'en présence des faits établis et des dénégations formulées par les requérants eux-mêmes, la Gazette n'avait pas excédé les limites permises à la simple discussion.

C'est vrai.

C'est logique.

Le tribunal l'a compris comme l'avait déjà compris l'opinion publique.

Nous remercions notre honorable défenseur, M. Boyer-Chammard, dont l'éloquente parole et la dialectique serrée ont réduit à néant les imputations de nos adversaires.

Quinze minutes ne s'étaient pas écoulées que le mécanicien d'un car allant vers Lille, aperçut, toujours en face du Trocadéro, un homme qui se tenait pais de la voie. Croyant avoir affaire à un voyageur, il arrêta la machine; mais l'homme restant immobile, le mécanicien le remit en mouvement.

Que se passait-il alors en Deraes? Le froid, très vif, ce soir-là, avait-il causé en lui une réaction qui paralysait ses mouvements? C'est ce que l'on ne saura jamais, puisque le malheureux est mort. Mais à minuit un quart, quand le dernier car partant de Roubaix vers Lille, arrivait à hauteur de l'estaminet mentionné plus haut, le chauffeur Louage aperçut, à une distance de 8 à 10 mètres, une masse placée en travers de la voie.

Le chauffeur crut qu'un malheureux avait placé des poutres pour amener un déraillement; il renversa aussitôt la vapeur. Mais si rapide qu'était été le manœuvre, le car ne put être arrêté à temps et il continua son mouvement en avant sur une étendue d'environ dix mètres, poussant devant lui l'obstacle que le chauffeur avait aperçu.

Cet obstacle était le corps de Deraes. Louage mit aussitôt pied à terre et releva Deraes; mais dans quel état se trouvait celui-ci? Ses vêtements étaient en lambeaux et maculés de boue et du sang qui coulait de ses bras, des jambes de la tête du malheureux. On s'empressa aussitôt autour de lui, mais Deraes avait cessé de vivre. Il était mort sans exhaler une plainte, sans pousser un soupir.

Comme nous l'avons dit hier, le corps a été transporté au dépôt des pompes à incendie de Croix.

M. le docteur Bayart, médecin-légiste, s'est rendu hier dans cette commune et y a fait l'autopsie du cadavre en présence de M. Desbais, commissaire de police à Roubaix. Les résultats de l'autopsie n'ont pu confirmer le dire du chauffeur Louage: la mort avait été instantanée. Deraes avait la jambe droite fracturée à deux centimètres de l'articulation femoro-tibiale; l'os occipital brisé; et les deux coudes fortement contusionnés. La mort avait dû être déterminée par une lésion au cerveau.

Le Petit Nord annonçait, hier matin, que le corps de Deraes avait été transporté, la veille, à son domicile. Notre confrère était inexactement renseigné. C'est seulement hier soir, à six heures, que le transfert a eu lieu. Des groupes nombreux suivaient le brancard sur lequel le corps était déposé.

François Deraes laisse une veuve et cinq enfants. Il habitait à Roubaix une des maisons Delobel, rue du Tilleul. Ses obsèques auront probablement lieu cette après-midi.

Voici les résultats qui nous sont parvenus, jusqu'ici, sur les scrutins qui ont eu lieu dimanche, 23 janvier, pour l'élection des Maires et Adjoint: (Suite)

Arrondissement de Douai. — Aulmes, M. M. Meunier; A. M. Tison; Aubry, M. M. Cousteau; A. M. Faconprez; Brunemont, M. M. H. Duhamel; A. M. C. Duhamel, en remplacement de M. Duhamel; A. M. Dagnin; M. Miroux; A. M. Bauvois; Cuincy, M. M. Jules d'Aoust; A. M. Lemaire; Faumont, M. M. Desmoulin; A. M. Benoit; Fiers, M. H. Carlier; A. M. Nuijty, en remplacement de M. Demonchy; Guénain, M. M. Lelou; A. M. Poullet; Tilly, M. M. Briquet; A. M. Debrabant.

Arrondissement d'Hazebrouck. — Zutpéne, M. M. Henart; Adjoint M. Desmout. — Wismes, M. M. Verrelle; A. M. Gouzen; Wemaers-Cappel, M. M. Loozen; A. M. Van der Aenderen; Wallon-Cappel, M. M. Descure; A. M. Dormion en rempl. de M. Descure; Vieux-Berchelles, M. M. Bouchy; A. M. Van der Potte; Steenwerck, M. M. Plouvier; A. M. Hennion et Charlet, ce dernier en rempl. de M. Weillart; Steenbecque, M. M. Derain; A. M. Derocq; Stappe, M. M. Fover; Serous, M. M. Justin; A. M. Cousin; St-Sylvestre-Cappel, M. M. Gantois; A. M. Dehoult en rempl. de M. Bailly; A. M. Van der M. Leurs; A. M. Maréchal en rempl. de M. Persyn.

St-Etienne, M. M. Joss; A. M. Tass; Cudezele, M. M. Blavoet; A. M. Bossus, en rempl. de M. Decroocq; Ochtezele, M. M. Outerleys; A. M. Gardon; Nieppe, M. M. Loidan; A. M. Delcourt et Derchidde; A. M. Van der M. M. Claudrez; A. M. M. Deblonde et Deswart; A. M. Metereu; M. M. Becuve et Deswartes; Lynde, M. M. Warneghe; A. M. Baay; Hantkerque, M. M. Castelaer; A. M. Van der twedele; — Hondeghem, M. M. Declercq; A. M. Plank.

Hantkerque, M. M. Delassus; Adjoint M. Colsoa; — Hardifort, M. M. Debry; A. M. Campel en remplacement de M. Colpaert; Godewaersvelde, M. M. Sties; A. M. Vermeersch; — Eecke, M. M. Samarsaw; A. M. Van der Gaele; M. M. Baelen; A. M. Degroocq; en rempl. de M. Vanseville; — Boesche, M. M. Rickenwaert; A. M. Houvenaghe en rempl. de M. Deby; — Rillinghem, M. M. Dagnin; A. M. Derocq; — Bavenchove, M. M. Pierre en rempl. de M. Vandenberghe; A. M. Masse.

Arrondissement de Valenciennes. — M. M. Vauboscaille; A. M. Verhaeghe; M. M. Vvoz; — Broyle, M. M. Dehaen; A. M. Permand; — Cappel, M. M. de Mersman; A. M. Lecoq; — M. M. Drioux; A. M. Deyere; — Coudres, M. M. Gossart; A. M. Janssen; — Crochte, M. M. Cockpout; A. M. Thibout; — Hoyville, M. M. Drioux; A. M. Deyere; — Ledersdringhem, M. M. Cailliez; A. M. Gastier; — Millan, M. M. Vandenberghe, en rempl. de M. Portemans; A. M. Deignaux; — Quaedrye, — M. M. Deistre en remplacement de M. Labeye; Adjoint, M. M. Dewaele.

Saint-Momelin, M. M. Cailliez; A. M. Du Tell; — Steene, M. M. Dantus; A. M. Du Bois en remplacement de M. Woost; — Velekerikove, M. M. Marquis en remplacement de M. Dehoult; — A. M. Cockpout; — Cappel, M. M. Chocquet; A. M. Mache en remplacement de M. De Lyle; — Vullerghem, M. M. Drioux; A. M. Deyere; — Wylder, M. M. Bauden; A. M. Clupmann; — Wagnon, M. M. Galle; A. M. Didier; — Teteghem, M. M. Kindt; A. M. Rooble en remplacement de M. Guibert; — Hoigne, M. M. Ghyse; — Eringhem, M. M. Andries; en remplacement de M. Missiaen; A. M. Menchon.

Arrondissement de Valenciennes. — M. M. Jent; Adjoint, M. M. Villain et Jouglet; — Vieux-Condé, M. M. Dupas; A. M. Scher et Goussain; — Verchies, M. M. Dupont; A. M. Zuaert; — Wasnes-au-Bac, M. M. Rohard; — Bettemmont; — Vallers, M. M. Lavechin; en remplacement de M. Bertiaux; A. M. Wal-luz et Mériaux, ce dernier en remplacement de M. Chevallier; — Thiant, M. M. Maréchal; A. M. Bertout; — Scouray, M. M. Lengrand; — M. M. Drioux, en remplacement de M. Ghyse et Descamps; — Saint-Aybert, M. M. Jousse; A. M. Thomas; — Saint-Sauve, M. M. Jaccard; — M. M. Fréville en remplacement de M. Mustier; — Ruingies, M. M. Robert; A. M. Lejeune.

Le Diritto dément formellement l'information qu'il a publiée lui-même, relative au rappel de M. Maccio. Il est singulier que ce journal officieux ait lancé une nouvelle dont certes l'importance ne pouvait lui échapper, sans s'être au préalable assuré de son authenticité. Les lettres de Rome nous expliqueront ce mystère, si mystère il y a. Mais en tous cas il se confirme que le différend à propos de Tunis entre les négociations poursuivies à Rome et à Paris sont en bonne voie.

Le Diritto dément formellement l'information qu'il a publiée lui-même, relative au rappel de M. Maccio. Il est singulier que ce journal officieux ait lancé une nouvelle dont certes l'importance ne pouvait lui échapper, sans s'être au préalable assuré de son authenticité. Les lettres de Rome nous expliqueront ce mystère, si mystère il y a. Mais en tous cas il se confirme que le différend à propos de Tunis entre les négociations poursuivies à Rome et à Paris sont en bonne voie.

Le Diritto dément formellement l'information qu'il a publiée lui-même, relative au rappel de M. Maccio. Il est singulier que ce journal officieux ait lancé une nouvelle dont certes l'importance ne pouvait lui échapper, sans s'être au préalable assuré de son authenticité. Les lettres de Rome nous expliqueront ce mystère, si mystère il y a. Mais en tous cas il se confirme que le différend à propos de Tunis entre les négociations poursuivies à Rome et à Paris sont en bonne voie.